

Le conseil municipal annonce l'inauguration du trompe-l'œil

Le conseil municipal s'est réuni dernièrement.

La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{re} classe est acceptée par le conseil. Il s'agit d'un changement d'échelon et non d'une création de poste. La révision de contrat des repas de la cantine permet une baisse de 4,70% avec les mêmes prestations.

Trois conseillers municipaux ont demandé par lettre de siéger aux commissions comme le prévoit la loi. Après lecture de leur lettre, le maire reconnaissait le bien-fondé de leur demande, et accepte de faire rentrer dans la commission d'appel d'offres deux conseillers demandeurs. Après vote du conseil la commission se compose de Jean-Louis Lafaurie, Régis Fontès, Pierrette Quérol, Richard Verlaguet comme titulaires et comme suppléants: Colette Bruneau, Jean-Paul Scaramazzino, Jeanine Castellani. Le conseil donne autorisation

au maire à signer les conventions de partenariat pour les activités périscolaires, à signer l'avenant au contrat d'assurances des biens mobiliers et immobiliers. Le maire est mandaté pour demander les subventions concernant le projet d'aménagement culturel et associatif en annexe du Musée de la Cloche.

Le club des seniors pourra occuper la salle Rodin tant qu'un nouveau local refait à neuf ne leur sera pas affecté. Les travaux de ce local débiteront dès l'attribution de la subvention demandée.

En marge du conseil le maire donne ces informations: le 22 août, inauguration du trompe-l'œil à 21h15 rue Jean-Moulin, et à 22 heures cinéma en plein air sur la place de la Croix. Le trois octobre à 18h30, réunion publique où le point sera fait sur la gestion des mois passés et une discussion concernant le PLU. Le journal communal n°1 sortira à ce moment